

**COMPTE RENDU COMPLET  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune de **GRAND LAVIERS**  
Séance **du 7 DECEMBRE 2016**

DEPARTEMENT  
SOMME

Nombre de membres  
– en exercice : 10  
\_ Présents : 07  
\_ Pouvoirs : 0  
\_ Absents : 03  
dont excusés : 0  
\_ Votants : 07  
- abstentions : 0  
- contre : 0  
- pour : 07

L'an **deux mil seize**, et le **sept Décembre** à **20 heures 00**, le Conseil Municipal cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M MENNESSON Christophe, Maire.

**Etaient Présents :** M MENNESSON Christophe, Mme BOUJONNIER Denise, Mrs WARGNIER Armel, ROUFFE Régis, BOIS Jean-Jacques, Mme COMPIEGNE Francine. M COZETTE Frédéric

**Etaient Absents :** Mrs LETELLIER Serge, DEMARET Gislain, ROUSSEL Philippe.

M WARGNIER Armel est nommé secrétaire de séance.

**. TRAVAUX RUE DE BUIGNY :**

Suite à la dernière réunion, Monsieur le Maire rappelle que les plis de l'appel d'offres pour les travaux Rue de Buigny ont été ouverts le 28/06/2016. La Commission d'appel d'offres n'a pu valider le candidat dans la mesure où les offres présentées par les Entreprises dépassaient les prévisions budgétaires initiales

Après réexamen le 22 juillet, l'offre la moins élevée est de 432 000 € TTC.

Monsieur le Maire souligne que les travaux d'assainissement pluvial jugés nécessaires ont été revus à la hausse ce qui augmente le coût final. Sont également étudiés des travaux de lutte contre l'érosion des sols (fossés, plantation de haies..) pour retenir l'eau, en partenariat avec SOMEA et les agriculteurs concernés.

L'entreprise, la mieux disante techniquement et financièrement ne peut toutefois démarrer les travaux avant fin octobre voire début novembre

Compte tenu de ce décalage dans le temps, il nous semble plus raisonnable de différer le démarrage des travaux début Mars eu égard les contraintes inhérentes aux conditions climatiques (pluies, verglas, neiges etc), sources de gênes tant pour l'Entreprise que pour nos Riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec la Société STPA.

**. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE :**

Monsieur le Maire rappelle que le budget communal 2017 sera voté en mars/avril 2017.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité : « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent* »

Pour permettre le paiement de dépenses d'investissement non prévus au budget 2016 mais qui devraient être engagés et/ou liquidés avant le vote du budget 2017, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner une autorisation spéciale pour le mandatement de dépenses d'investissement. Cette autorisation est limitée au quart des dépenses inscrites au Budget 2016 des comptes :

Compte 2131 : 5 600 € budgetisé en 2016 X  $\frac{1}{4}$  = 1 400 € en autorisation spéciale  
Compte 21318 : 28 057 € budgetisé en 2016 X  $\frac{1}{4}$  = 7 014 € en autorisation spéciale  
Compte 2135 : 10 000 € budgetisé en 2016 X  $\frac{1}{4}$  = 5 500 € en autorisation spéciale  
Compte 2151 : 374 732 € budgetisé en 2016 X  $\frac{1}{4}$  = 93 683 € en autorisation spéciale  
Compte 21533 : 25 515 € budgetisé en 2016 X  $\frac{1}{4}$  = 6 378 € en autorisation spéciale  
Compte 21534 : 67 066 € budgetisé en 2016 X  $\frac{1}{4}$  = 16 766 € en autorisation spéciale  
Compte 21538 : 2 595 € budgetisé en 2016 X  $\frac{1}{4}$  = 648 € en autorisation spéciale  
Compte 2158 : 2 931 € budgetisé en 2016 X  $\frac{1}{4}$  = 732 € en autorisation spéciale  
Compte 2184 : 5 178 € budgetisé en 2016 X  $\frac{1}{4}$  = 1 294 € en autorisation spéciale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette autorisation spéciale.

#### **. PARTICIPATION CAUE :**

Dans le cadre du projet de verger partagé, une subvention a été sollicitée auprès du CAUE. Cette organisme sollicite notre adhésion qui vaut 50 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de leur verser une subvention de 50 € pour l'année 2017.

#### **. DON A LA COMMUNE DE LAUCOURT :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Commune de Laucourt (canton de Roye, 197 habitants). En 2009, cette commune a accepté le travail sur la Commune de 2 bénévoles. L'un perdit la vie, l'autre est handicapé. Cette commune est alors condamnée à payer la somme de 447 316.20 €. Pour les aider, cette commune sollicite l'aide de toutes les Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de leur allouer une subvention de 150 €.

#### **. FONDS DE REDYNAMISATION RURALE :**

Mme BOUJONNIER présente le compte rendu du dispositif régional d'aménagement des territoires de 2016 à 2021, exposé par les Conseillers régionaux le 28/10/2016 à Rue.

#### **. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) :**

Monsieur le Maire avise l'assemblée que dans l'attente de la fusion des Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la mise en place du PLUI est en instance.

Mais si la réunion de PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) n'a pas lieu avant le 27 mars 2017, notre Plan d'Occupation des sols sera annulé et remplacé par le Règlement National d'urbanisme.

Ceci entraînera, la nécessité d'obtenir l'avis conforme du Préfet pour tout type de travaux et constructions.

#### **. EXPROPRIATION D'UTILITE PUBLIQUE :**

Monsieur le Maire rappelle que devant les dernières maisons de la Rue de Buigny, la bande de terrain (C 313) appartient à un propriétaire privé. La Mairie ayant tenté de contacter sans succès ce dernier, s'est rapprochée des services de la Sous Préfecture à ce sujet et il serait possible de lancer une expropriation d'utilité publique. Il explique la procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique en vue de transférer cette parcelle dans le domaine public communal.

#### **. QUESTIONS DIVERSES**

. L'opération brioches réalisée sur la Commune le 8 octobre 2016 a permis de récolter la somme de 568.11 € soit un bénéfice de 407.11 € au profit de l'Adapei de la Somme.

Merci de votre générosité.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'en 2017, auront lieu les élections Présidentielles (23/04 et 07/05) puis les élections législatives (11 et 18/06). Il demande à chacun de compléter le tableau de présence des bureaux de vote.

. Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu jury village fleuri 2016.

. Monsieur le Maire présente le projet des statuts de la future Communauté d'agglomération. Il assistera le 2 janvier à la nomination des membres du bureau de cette collectivité.

. Monsieur le Maire dresse un bilan des travaux de fossés à effectuer.

. Monsieur le Maire a rencontré Soméa et les agriculteurs dans le cadre des travaux de lutte contre l'érosion des sols.

. Monsieur le Maire propose que la cérémonie des vœux ait lieu le samedi 7 janvier à 18 H 45.

. M Wargnier signale que des habitants du lotissement « L'Orée du Bois » réclament des illuminations de Noël. Monsieur le maire prend note.

. Suite au vol, le devis pour l'installation d'un détecteur de mouvements à l'atelier est accepté pour 1 314.83 € E TTC.